



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

NOTE DE PRÉSENTATION RETRAÇANT LES PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES



Introduction

Le compte administratif, soumis aujourd'hui à l'assemblée délibérante, présente les réalisations de l'exercice 2022, en dépenses comme en recettes. Il retrace les résultats de l'exercice comptable ainsi que l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir.

En parallèle, le compte de gestion est établi par le trésorier, comptable de la collectivité.

La présente note a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Administratif 2022 se rapportant au budget principal de la commune ainsi que le compte administratif du budget annexe du pôle des services.

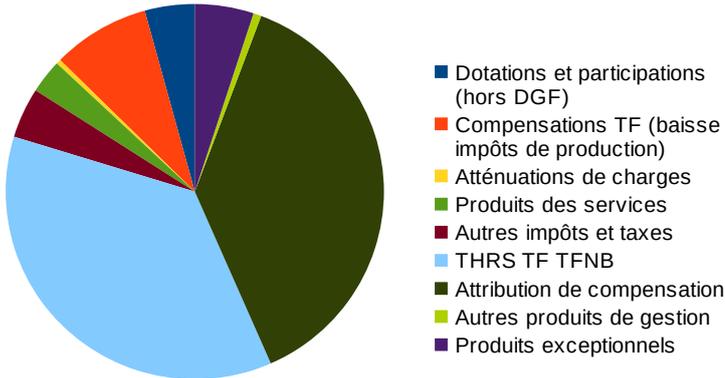


I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

A – La section de fonctionnement

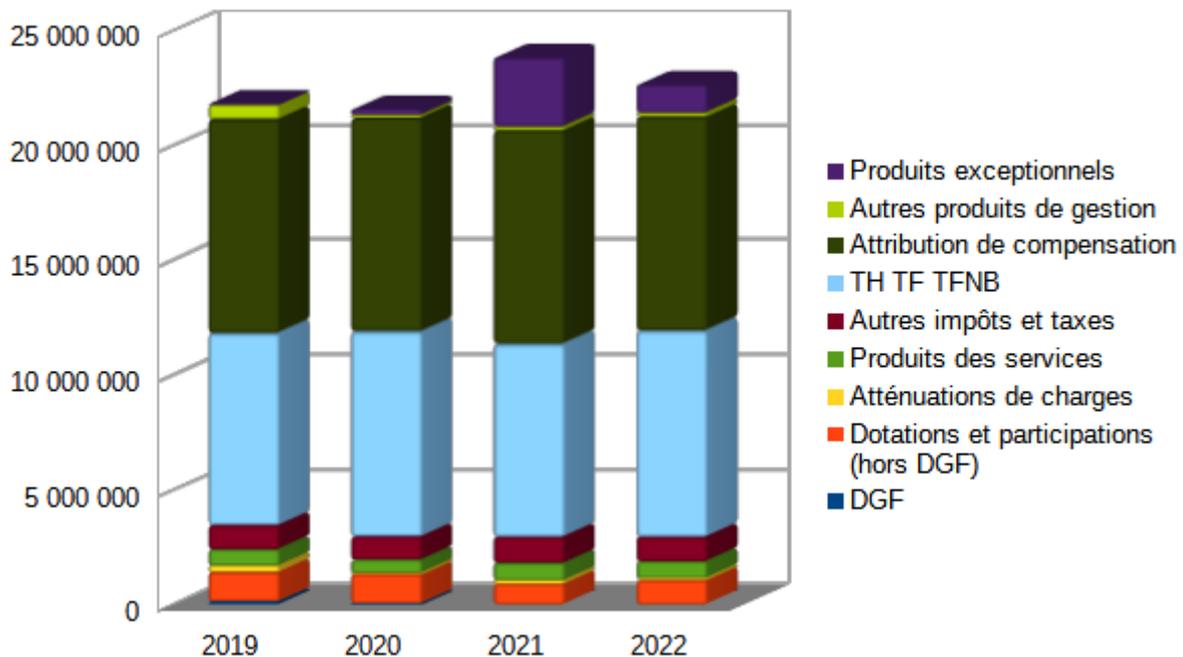
1 - Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement : réalisé 2022 : 24 726 949 €



	2022
DGF	0
Dotations et participations	1 054 181
Compensations TF (baisse impôts pro)	2 068 031
Atténuations de charges	97 248
Produits des services	719 533
Autres impôts et taxes	1 071 785
THRS TF TFNB	8 981 422
Attribution de compensation	9 323 137
Autres produits de gestion	167 734
Produits exceptionnels	1 243 878
TOTAL	24 726 949

Présentation et évolution des recettes de fonctionnement de 2019 à 2022





	2019	2020	2021	2022
DGF	126 639	33 938	0	0
Dotations et participations (hors DGF)	1 279 240	1 293 561	897 285	1 054 181
Compensations TF (baisse impôts de production)			1 859 568	2 068 031
Atténuations de charges	284 082	47 407	165 367	97 248
Produits des services	701 252	565 510	745 011	719 533
Autres impôts et taxes	1 053 080	1 011 701	1 139 473	1 071 785
TH TF TFNB	8 379 118	8 933 383	8 394 559	8 981 422
Attribution de compensation	9 323 608	9 322 912	9 323 137	9 323 137
Autres produits de gestion (1)	601 036	122 301	138 809	167 734
Produits exceptionnels (2)	62 272	255 308	3 038 632	1 243 878
TOTAL	21 810 327	21 586 021	25 701 840	24 726 949

(1) autres produits de gestion 2019 : reversement de l'excédent du lotissement Bertin au profit du budget principal suite à la vente du lot n°8 à la Sté Housset Métal (474 470 €) en 2019.

(2) produits exceptionnels : en 2020 cession à la Sté Abiatrans, en 2021 cession au COL pour l'opération Grandola et en 2022 cessions Larrieu Pommars et Cabritauz à l'EPFL.

a) La fiscalité :

- **La fiscalité locale (THRS TF TFNB)**

Depuis 2021 les communes ne perçoivent plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

La Taxe d'habitation a été remplacée par le transfert de la part départementale de la TF aux communes.

Afin de garantir une compensation intégrale un mécanisme de « coefficient correcteur » a été créé. Pour Tarnos, le coefficient correcteur 2022 était de 1,062.

Le **produit fiscal** perçu en 2022 (rôles généraux et rôles supplémentaires) s'est élevé à **8 974 686 €** auquel s'ajoute l'**allocation compensatrice de TF** suite à la baisse des impôts de production : **2 055 592 €**.

Pour mémoire les taux 2022 :

Taxe foncière : 44,20 % (dont 16,97 % de taux départemental)

Taxe foncière non bâtie : 56,10 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,97 % auquel s'ajoute une majoration de 20 % (votée en 2015).



Ci-dessous la répartition et l'évolution des rôles généraux entre chaque taxe :

	Produit rôles généraux – états 1288 – rôles perçus (1)			
	2019	2020	2021	2022
Taxe habitation	3 625 526	3 708 159	171 323	164 416
Majoration TH résidences secondaires	29 812	30 141	28 564	30 301
Taxe sur le foncier bâti	4 655 663	5 129 386	7 565 393	8 702 524
Taxe sur le foncier non bâti	41 542	41 144	40 664	41 580
Totaux (1)	8 352 543	8 908 830	7 805 944	8 938 821

A ces produits de rôles généraux 2022 s'ajoutent :

→ les rôles supplémentaires : 6 736 €

→ l'allocation de TF suite à la baisse des impôts de production : 2 055 592 €

- **L'Attribution de compensation**

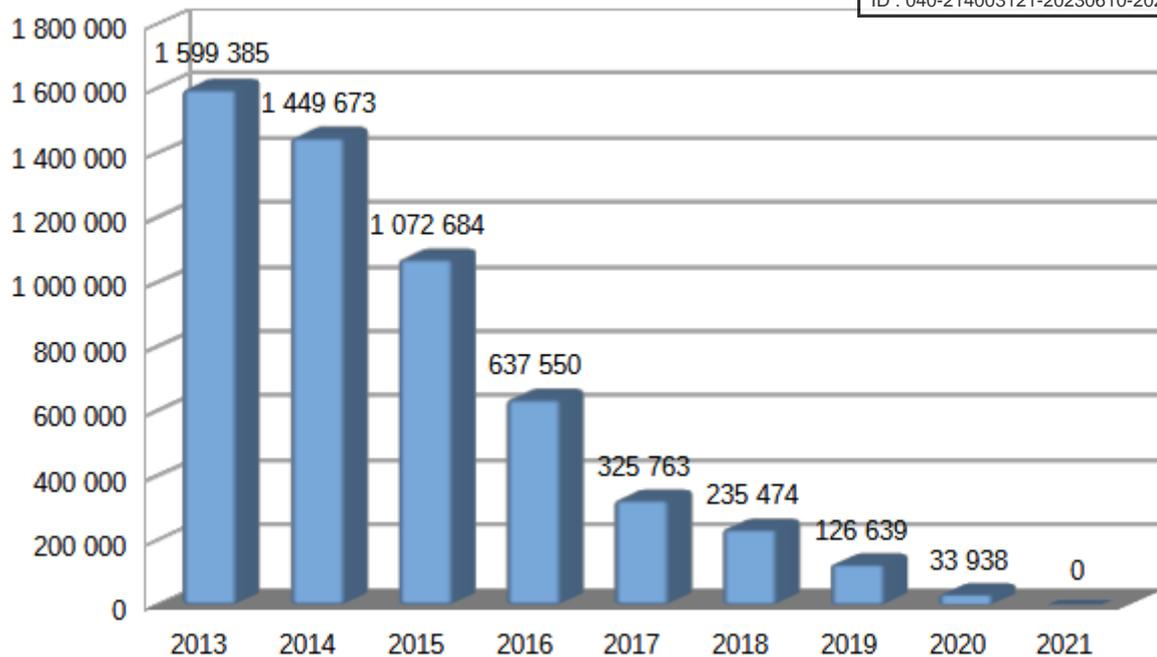
Depuis le passage en taxe professionnelle unique, en 2010, la Ville percevait une attribution de compensation figée à 9 368 570 €. Au 1^{er} janvier 2018, l'attribution de compensation a été révisée à la baisse, suite aux transferts de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ainsi que de la compétence eau.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'attribution de compensation s'élève aux alentours de 9 323 000 €.

b) Les dotations et participations

► la DGF = à 0 en 2022

Entamée depuis 2013, la baisse de la DGF s'est poursuivie inexorablement jusqu'à la perte totale, pour Tarnos, de cette dotation de l'État en 2021.

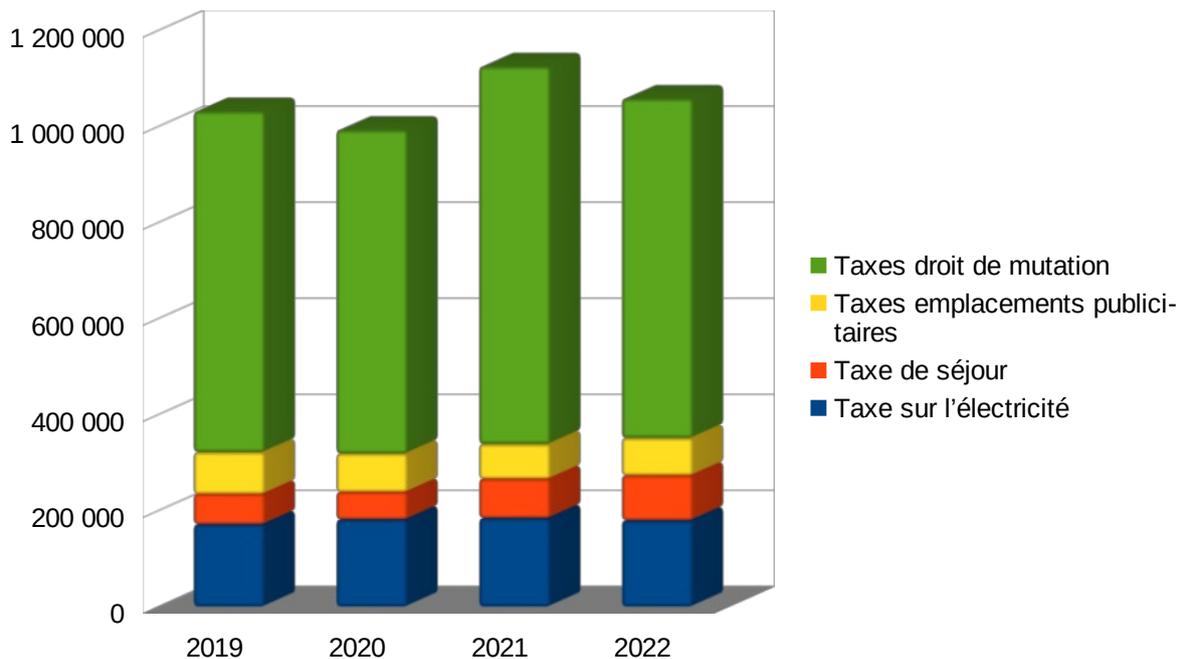


► les autres dotations et participations

- les participations perçues pour les 3 **structures petite enfance** : versements de la **CAF** à hauteur de 475 867 € du **CD 40** : 37 339 € (notamment les subventions « éveil ») ainsi que la participation de **SAFRAN** pour la crèche Saint Exupéry pour un montant de 114 159 €.
- le **contrat enfance jeunesse** versé par la CAF : 316 655 €
- des subventions du CD 40 : 6 152 € et de la CAF : 22 551 € pour les actions du **service jeunesse**
- le versement par l'État du solde du « **fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires** » 50 700 €.
- l'aide spécifique des rythmes éducatifs (**ASRE**) versée par la CAF : 12 111 €
- subventions du CD 40 pour la **saison culturelle** : 4 500 € et les **animations médiathèque** : 5 054 €
- les dotations de l'État : la dotation pour les **titres sécurisés** (14 630 €), les remboursements pour les frais liés aux **élections** (6 287 €), la **dotation de recensement** (2 307 €)
- les **allocations compensatrices de fiscalité** :
 - allocations TFNB : 2 788 €
 - allocations TF : 2 065 243 € (dont 2 055 592 € suite à la baisse des impôts de production vue dans la rubrique fiscalité de la présente note)



c) Les autres taxes



	2019	2020	2021	2022
Taxe sur l'électricité	172 017	182 210	184 819	180 105
Taxe de séjour	63 154	56 880	81 604	93 577
Taxes emplacements publicitaires	86 359	79 529	72 025	77 683
Taxes droit de mutation	710 814	674 828	787 070	707 048

Pour rappel, les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes perçues par les notaires lors des achats immobiliers, pour le compte de l'État et des collectivités locales. Ces droits sont versés à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier (vente ou donation).

Les droits de mutation pour la commune représentent 1,20 % de la valeur du bien.

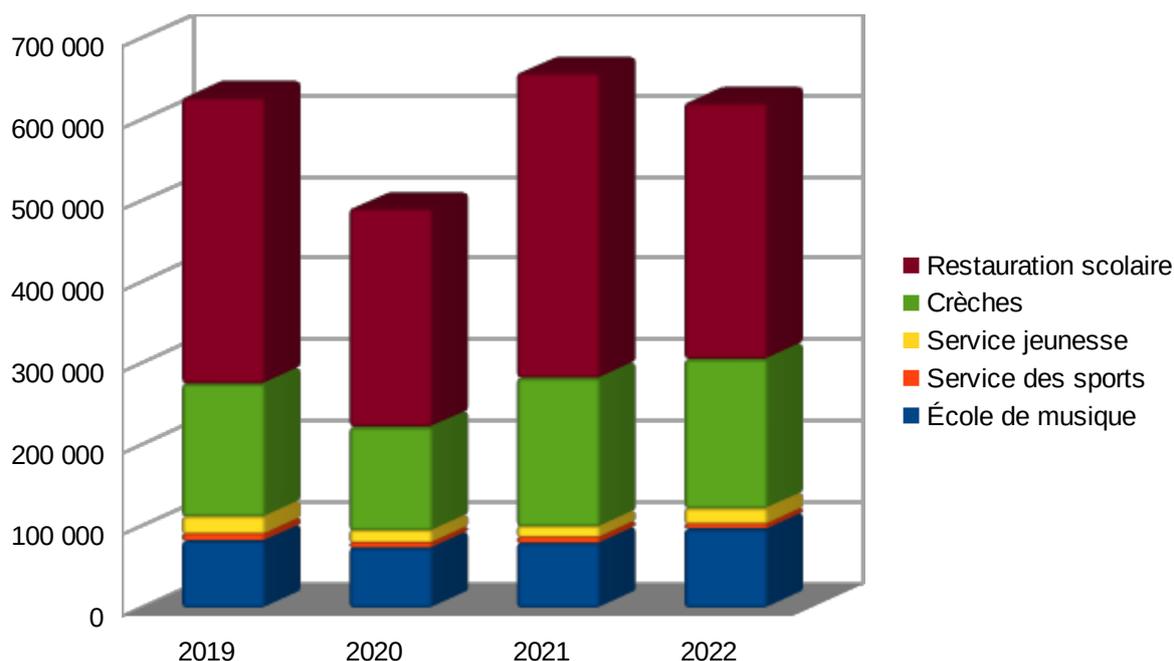
Il s'agit d'une recette importante pour la ville, mais corrélée au marché de l'immobilier.

Depuis 2021, augmentation des recettes de la taxe de séjour, les principaux collecteurs sont :

- la plateforme airbnb
- sodistour pour le village de vacances Touristra
- l'hôtel B&B
- le camping Jobel



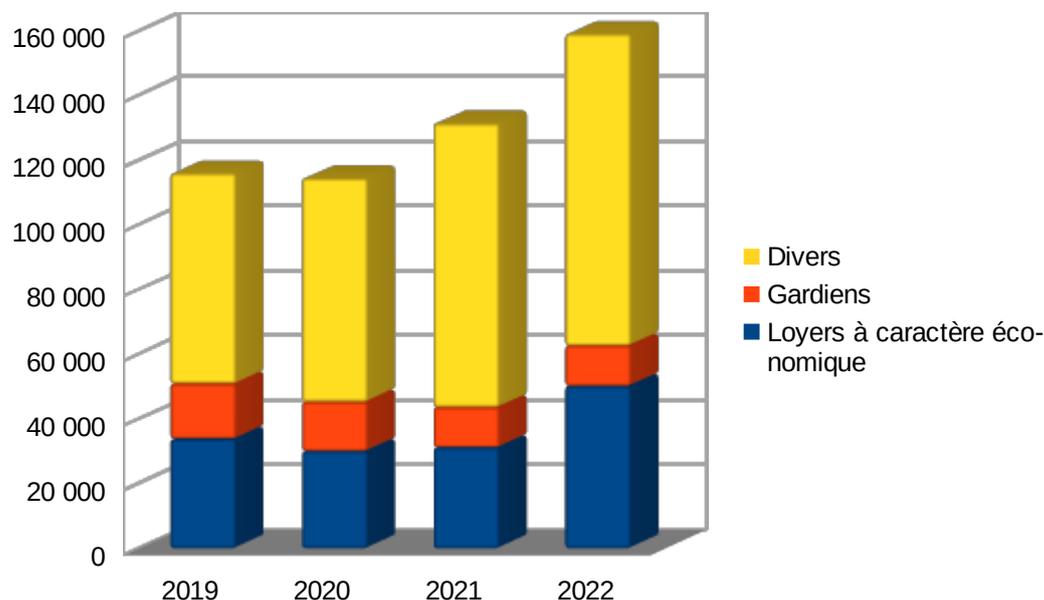
d) Les produits des services



	2019	2020	2021	2022
École de musique	82 772	74 132	79 869	97 393
Service des sports	8 158	6 471	7 354	5 983
Service jeunesse	21 160	14 414	12 621	18 609
Crèches	163 806	127 415	182 768	183 957
Restauration scolaire	352 488	269 284	375 676	315 714

e) Les autres produits de gestion :

► Zoom sur les revenus des immeubles :





	2019	2020	2021	2022
Loyers à caractère économique	33 957	30 202	31 245	50 306
Gardiens	17 028	15 185	12 437	12 437
Divers	65 123	69 205	87 895	96 464
Total	116 108	114 592	131 577	159 207

La hausse des **revenus des immeubles « divers »** sur les quatre dernières années découle de la volonté de la Ville de valoriser son patrimoine avec d'une part la revalorisation des loyers des logements existants et d'autre part la location de nouveaux locaux, comme la location de la maison Belin Garcia et la maison « Santiago » (depuis novembre 2021) à l'association Habitat Jeunes sud Aquitaine, la location de la maison « la Buissonnière » (après le départ du gardien de l'hôtel de ville) , et également la location du local Grimau à l'association autisme Landes.

Hausse également des loyers à « caractère économique » en 2022, avec l'augmentation du loyer à l'encontre de la Sté Guintoli (avenue M Paul).

f) Produits exceptionnels :

Les principaux produits exceptionnels perçus en 2022 sont les suivants :

→ les cessions Larrieu, Cabritauz et Pommars à l'EPFL pour un montant de global de 1 235 000 €

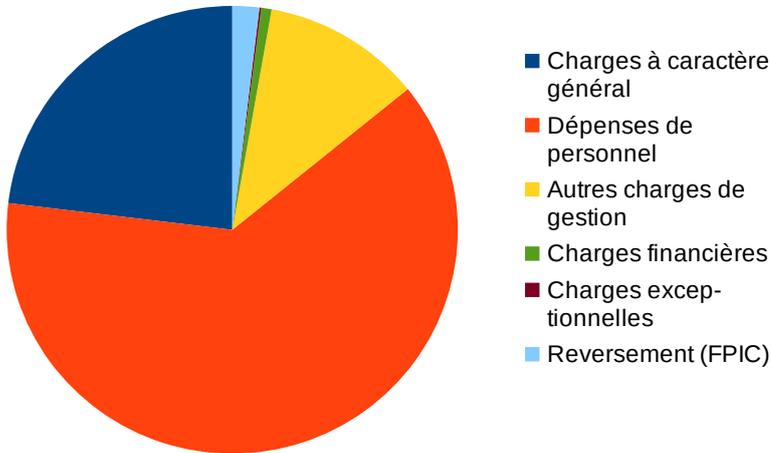
→ des remboursements d'assurance suite à des sinistres

→ des recettes perçues suite à des jugements rendus dans le cadre de contentieux.



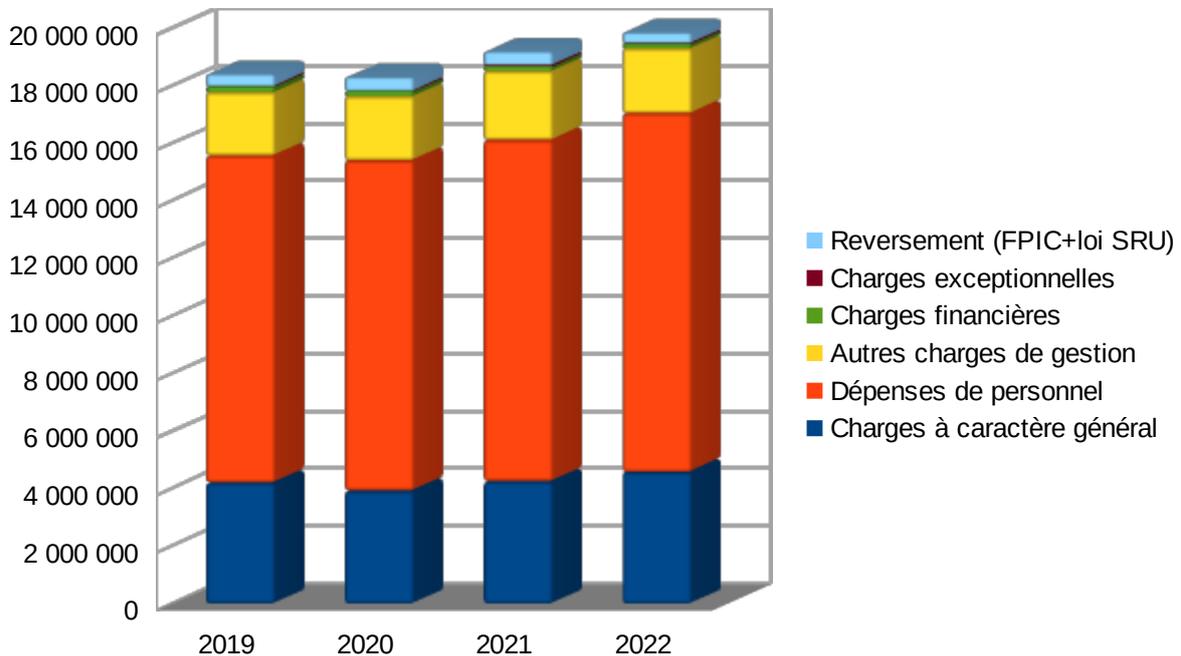
2 - Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement : réalisé 2022 : 19 861 593 €



Dépenses réelles de fonctionnement 2022	
Charges à caractère général	4 588 205
Dépenses de personnel	12 456 004
Autres charges de gestion	2 261 926
Charges financières	146 387
Charges exceptionnelles	26 404
Reversement (FPIC)	382 669
TOTAL	19 861 593

Présentation et évolution des dépenses de fonctionnement de 2019 à 2022





a) Les charges à caractère général : 3 923 525 €

	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	4 211 329	3 923 525	4 255 281	4 588 205
Dépenses de personnel	11 364 752	11 496 738	11 861 685	12 456 004
Autres charges de gestion	2 200 940	2 216 477	2 400 077	2 261 926
Charges financières	193 502	180 485	168 136	146 387
Charges exceptionnelles	13 787	6 308	25 003	26 404
Reversement (FPIC+loi SRU)	424 593	484 178	486 805	382 669
TOTAL	18 408 902	18 307 711	19 196 986	19 861 593

Les charges à caractère général correspondent principalement aux **dépenses liées au fonctionnement des services**, à l'entretien du patrimoine, aux prestations des services, à la DSP du centre de loisirs, aux assurances, à la téléphonie...

Montants de principaux postes de dépenses au sein du chapitre « charges à caractère général » :

→ **Énergie :**

- électricité bâtiments : 408 600 €
- éclairage public : 163 693 €
- gaz (fourniture – P1) : 123 237 €

→ **Carburant :** 144 374 €

→ **Produits alimentaires** (principalement pour la restauration scolaire) : 431 415 €

→ **Location de véhicules :** 80 000 €

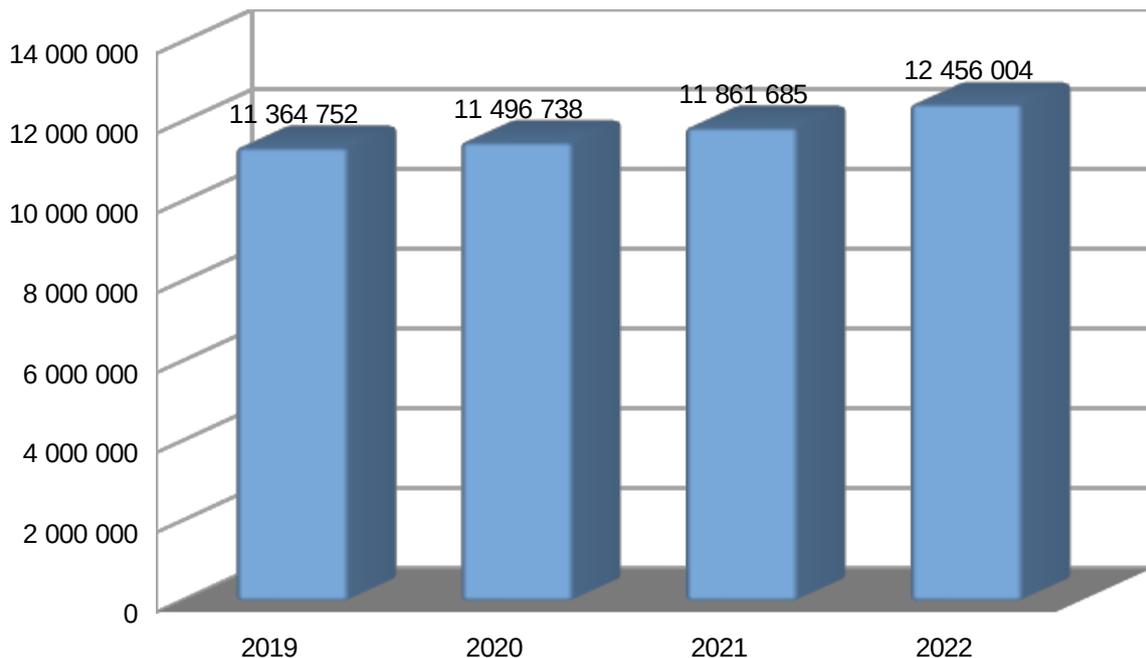
→ **Assurance** (hors assurance statutaire) : 123 533 €

Zoom sur la contribution pour obligation de service public dans le cadre de la DSP du centre de loisirs comprise dans les charges à caractère général :

	2019	2020	2021	2022
Montant DSP	902 937	919 800	944 106	961 169
Part DSP dans le chapitre 011	21,44%	23,44%	22,19%	20,95%



b) Les dépenses de personnel : 12 456 004 €



En 2022, la masse salariale a représenté 62,71 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les crédits votés au budget primitif 2022 s'élevaient à 12 533 000 € pour une dépense réalisée de 12 456 004 € .

L'exécution budgétaire a donc été maîtrisée au regard de la prévision.

En 2022, la collectivité a connu davantage de départs qu'en 2021 :

- 7 agents ont fait valoir leur droit à la retraite (contre 5 en 2021)
- 5 mutations vers d'autres collectivités (contre 3 en 2021)
- 11 agents en disponibilité pour convenance personnelle (contre 3 en 2021) et 1 agent en disponibilité d'office
- 4 décès

Néanmoins, la Ville de Tarnos a recruté 21 agents sur les emplois permanents laissés vacants.

Les principaux éléments marquants de l'exécution budgétaire 2022

- Une reprise pérenne de l'activité des services suite à la sortie de crise sanitaire et à la levée des restrictions.
- Une revalorisation du point d'indice (+3,5%) intervenue au 1er juillet 2022 (coût 2022 de 200 000 € environ)
- La revalorisation du régime indemnitaire indexée sur l'inflation constatée entre le 1er novembre 2020 et le 31 octobre 2021 (soit +2,6 %).
- Deux revalorisations indiciaires des agents de catégorie C (janvier et mai), dans le cadre de la revalorisation du SMIC (+2,65%) et pour permettre de compenser les écarts de rémunération entre le public et le privé.
- Une revalorisation indiciaire des agents de catégorie B (les deux premiers grades)
- Le reclassement de grade des auxiliaires de puériculture (passage de la catégorie C à la catégorie B)



- La revalorisation des grilles de rémunération des conservateurs du patrimoine et des cadres de santé
- L'évolution du taux de cotisation assurance statutaire de 4,19 % à 4,29 %
- 4 décès d'agents encore en activité entraînant le versement d'un capital décès
- L'instauration de la prime de précarité versée obligatoirement aux agents contractuels dont la durée du contrat est inférieure à 1 an. Montant versé au titre de l'année 2022 représente environ 43 385 €
- Suite à leur revalorisation en janvier 2022, la dépense totale pour les astreintes atteint un coût de 27 183 €
- La participation employeur à la complémentaire santé sur l'année 2022 s'élève à environ 22 295 € contre une prévision de 30 000 €
- Les dépenses « non engagées » au titre des rémunérations 1/2 traitement versées aux agents (17 agents concernés en moyenne) en situation d'arrêt maladie : *environ 185 000 €. A noter que les agents en situation de rémunération à demi traitement perçoivent la compensation du salaire par la mutuelle de prévoyance (participation employeur à cette prévoyance) et la ville assure le maintien intégral de leur régime indemnitaire*
- Les retenues pour grève à hauteur de 29 713 € brut (hors charges)
- Les dépenses non engagées sur les postes permanents non pourvus (entre le départ de l'ancien titulaire et l'arrivée du nouveau) peuvent être estimées à environ 80 000 €

Concernant les dépenses de remplacements enregistrées sur l'année 2022, elles sont bien plus élevées qu'en 2021. Elles augmentent de 660 000 € à 806 332€, dont 105 189 € en heures complémentaires.

Concernant les dépenses relatives à la saison estivale, ces dépenses ont elles aussi été plus élevées qu'en 2021 (+ 19 064 €). Ceci s'explique par une reprise d'activité et l'accueil des saisonniers (séjours jeunesse, plages, activités estivales). Elles s'élèvent à 196 064 €.

Il convient d'y ajouter les indemnités de mission des CRS affectés à la surveillance des plages pour un montant de 22 864€ contre 23 000 € l'année dernière (maintien de 5 CRS comme en 2021).

Les recettes 2022

Il s'agit principalement des remboursements de l'assurance statutaire et de la CPAM, elles se sont élevées en 2022 à 97 248 €.



c) Les autres charges de gestion : 2 261 926 €

Ce chapitre regroupe les contributions versées aux organismes (syndicats intercommunaux, SDIS, CCAS...), mais également les subventions aux associations.

Ci-dessous les principales contributions versées :

	2019	2020	2021	2022
SDIS	317 494	319 381	316 561	322 255
CCAS	420 000	420 000	420 000	420 000
SMPBA	256 807	271 342	314 871	333 037
Subventions associations	441 358	470 328	444 775	465 966
Parc des sports	267 098	267 098	267 098	267 098

► stabilité des participations versées au **CCAS** et au **Parc des sports**, stabilité également de l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations (à noter qu'en 2019 et en 2021 il n'y a pas eu de versement de subvention au comité des fêtes)

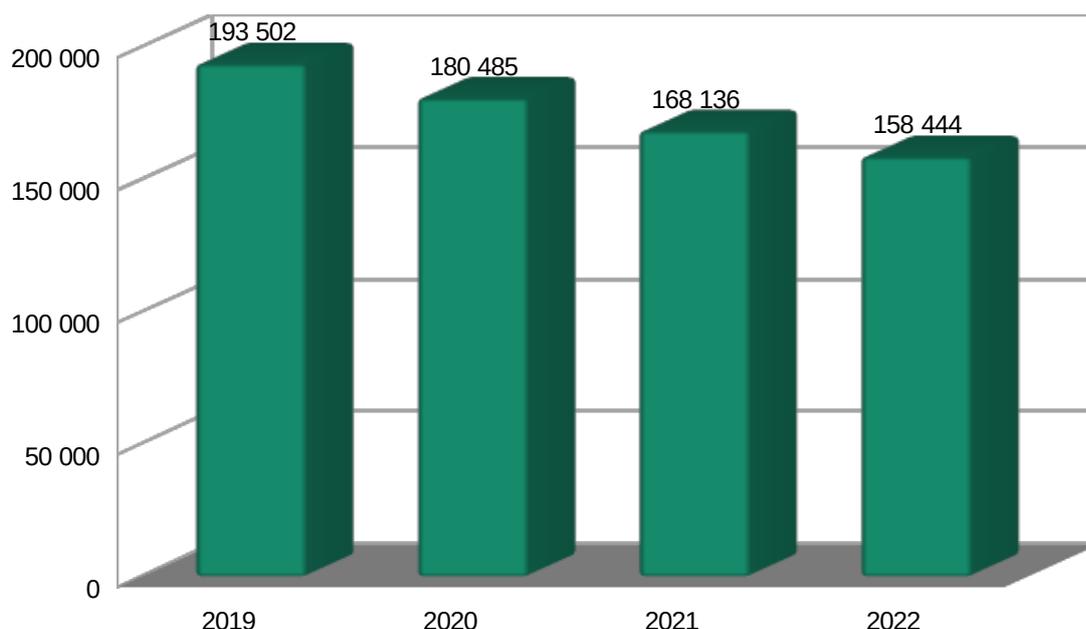
► mais aussi la participation au **chenil Birepoulet** (28 408 €), la participation au SM de **protection du littoral landais** (45 766€), et au SM de **gestion des baignades landaises** (12 640 €), la contribution à l'**ADACL** (13 317 €) et à l'**ALPI** (7 400 €) ...

► la subvention d'équilibre au budget annexe du **pôle des services** (140 000 €)

► la participation à l'**école Notre Dame des Forges** (49 374 €)

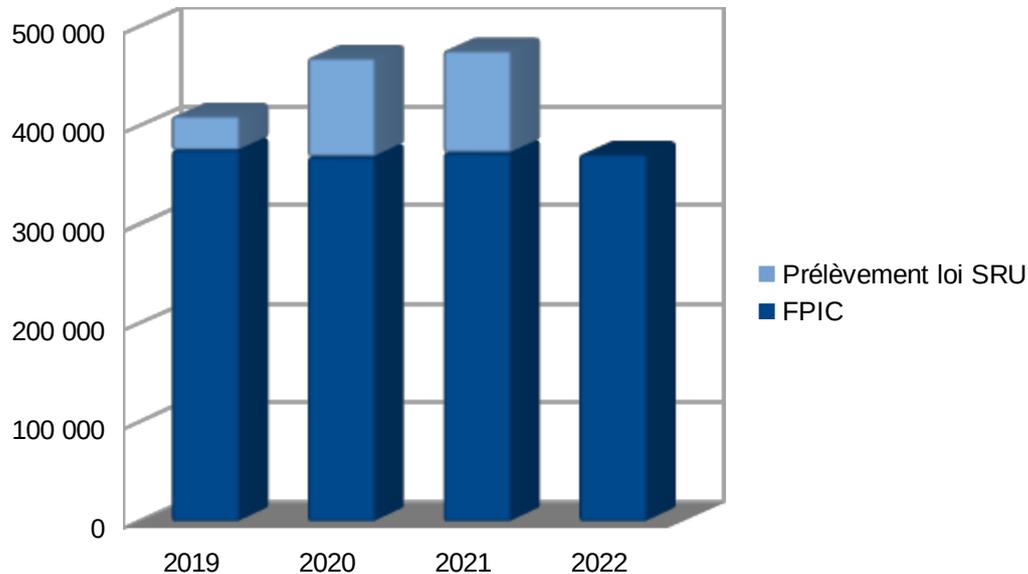
d) Les charges financières : 146 387 €

Les charges financières sont en baisse (intérêts de la dette, frais, ICNE):





e) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et les pénalités loi SRU



	2019	2020	2021	2022	Dépenses cumulées
FPIC	375 606	369 105	373 020	371 734	1 489 465
Prélèvement loi SRU	34 324	99 681	103 022		237 027
Total	409 930	468 786	476 042	371 734	1 726 492

Instauré en 2012, **le FPIC** a connu une hausse significative en 2016 puis s'est stabilisé en 2017 pour diminuer sensiblement à partir de 2018.

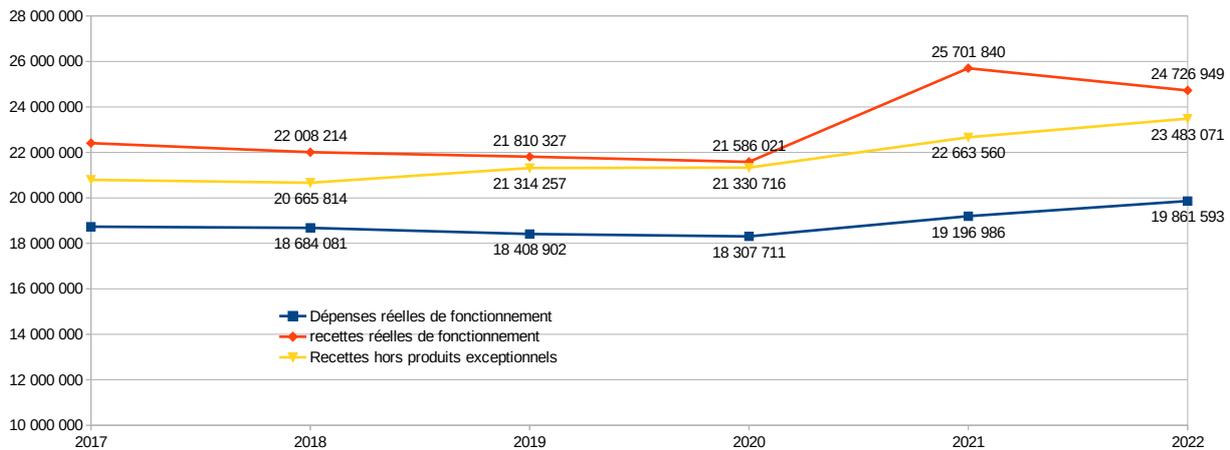
Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La participation « **loi SRU** », imposée en 2014, frappe les collectivités dont le parc de logements sociaux est inférieur à 25 % du parc global de logements.

Le taux de logements sociaux constatés à Tarnos pour le calcul la pénalité 2022 était de 21,83 %, la ville aurait du être assujettie à cette pénalité, cependant les dépenses réalisées par la commune dans le cadre de la réhabilitation de la maison « Belin Garcia » sont venues en déduction de la pénalité, ainsi en 2022 la commune n'a pas payée de pénalités.



3 – L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



Zoom sur les recettes exceptionnelles relatives aux cessions foncières et aux reversements de l'excédent du lotissement Bertin

- Cessions 2017 : cessions COL programmes Héphaïstos et Saint Nicolas, ancien local Cetruid, une partie de la parcelle Loca MS
- Cessions 2018 : pour un montant total de 1 017 000 € : cessions Solana, Carrere, Arnaiz à l'EPFL et cession Graciet au COL
- 2019 pas de cessions foncières
- 2020 : cession à la Sté Abiatrans : 221 000 €
- 2021 : cession au COL : 2 989 485 € (Grandola)
- 2022 : cessions Larrieu, Cabritauz et Pommares à l'EPFL pour un montant de global de 1 235 000 €

Reversement de l'excédent du lotissement Bertin :

- en 2018 : 325 400 €
- en 2019 : 474 470 €

► hausse importante des recettes de fonctionnement (courbe rouge) en 2021 due à la cession foncière faite au COL pour l'opération Grandola

► hausse des recettes de fonctionnement hors produits exceptionnels (courbe jaune) principalement due à la hausse des recettes de fiscalité

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager l'autofinancement / l'épargne¹

¹ - Pour mémoire, l'épargne se calcule au niveau du compte administratif alors que l'autofinancement prévision calcule lors du budget prévisionnel.



L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF brute)

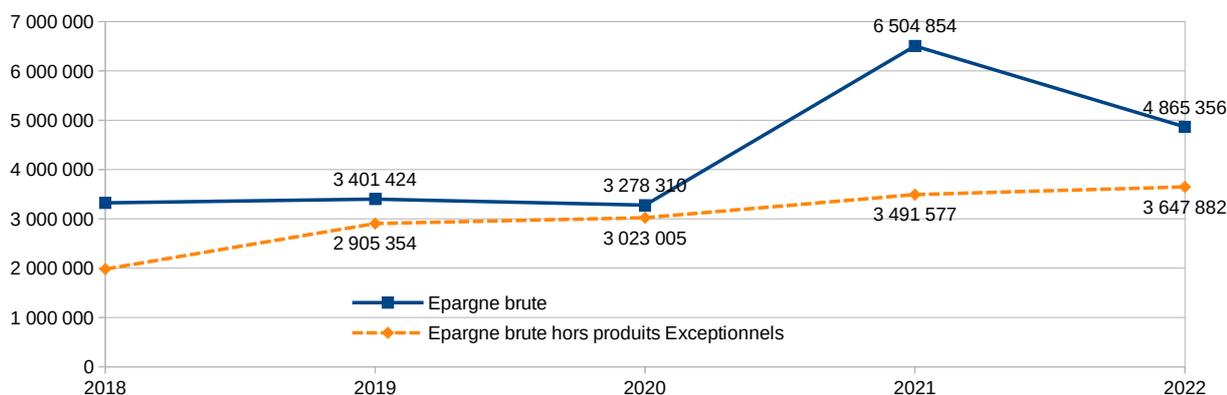
L'épargne brute est le solde des opérations réelles de fonctionnement.

Pour son calcul, les produits et charges exceptionnelles ainsi que les produits et charges financières sont prises en compte.

L'épargne brute permet de financer le remboursement de la dette ainsi que les opérations d'investissements.

De la section de fonctionnement va donc découler le niveau d'épargne de la collectivité et en conséquence sa capacité à investir.

EPARGNE BRUTE 2018-2022 (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement)



Après une chute de l'épargne brute entre 2016 et 2018, l'épargne brute a augmenté de façon importante à partir de 2019, hausse qui s'est poursuivie en 2020 et s'est accentuée en 2021 et 2022.

Les principales raisons sont les suivantes :

► une hausse des recettes :

- cessions foncières au COL en 2021, et à l'EPFL en 2022, recettes ponctuelles qui expliquent la hausse très importante de la courbe bleue sur le graphique ci-dessus
- hausse des **produits de la fiscalité locale (TH et TF)**
- hausse des **droits de mutation à titre onéreux** depuis 2019, relative stabilité en 2020 puis nouvelle hausse de cette recette en 2021. Le montant moyen de cette recette sur les 4 dernières années est de 720 000 €.

► et en parallèle **stabilité ou diminution de certaines dépenses sur les exercices 2019 et 2020**, puis hausse des dépenses de fonctionnement en 2021 et en 2022 mais dans une moindre mesure par rapport à l'augmentation des recettes de fonctionnement.

Sur la période 2019-2022, l'augmentation de l'épargne brute est due à un ensemble d'évolutions plutôt favorables, dont certaines n'ont pas vocation à se reproduire automatiquement sur les prochaines années.

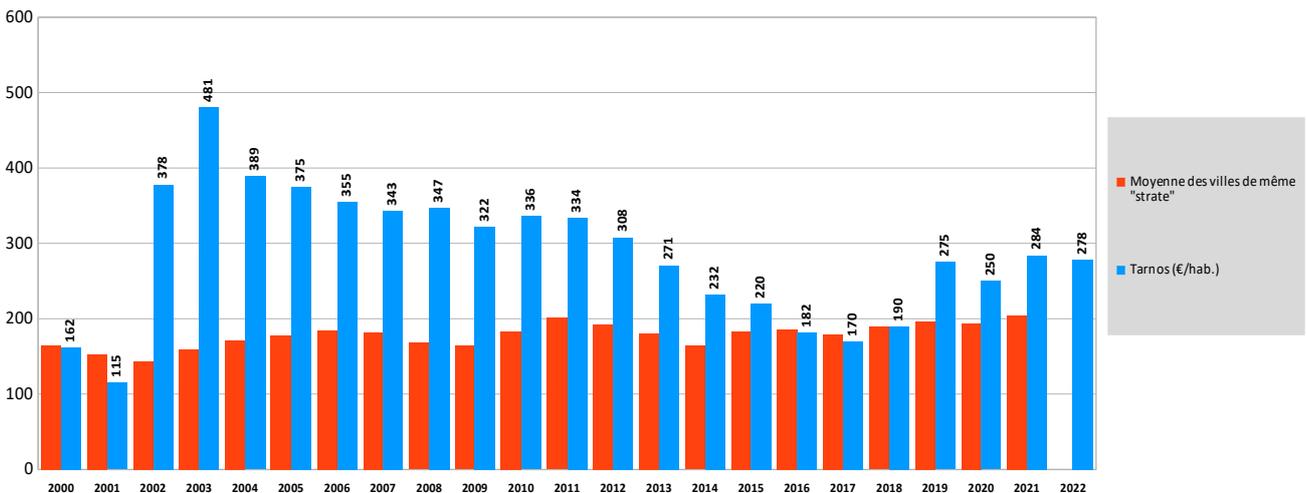


On peut s'interroger sur l'évolution de l'épargne brute dans un avenir proche.

- incertitude concernant l'évolution des droits de mutation à titre onéreux, recettes directement liées au « marché de l'immobilier »
- les hausses de nombreuses dépenses (matières premières, énergie, denrées alimentaires, certaines prestations de services...) vont elles perdurer voire s'accroître...

Rappel de la trajectoire financière de Tarnos depuis 20 ans

Autofinancement en euros par habitant de la commune et à titre de comparaison autofinancement moyen en euros par habitant des villes de même strate.

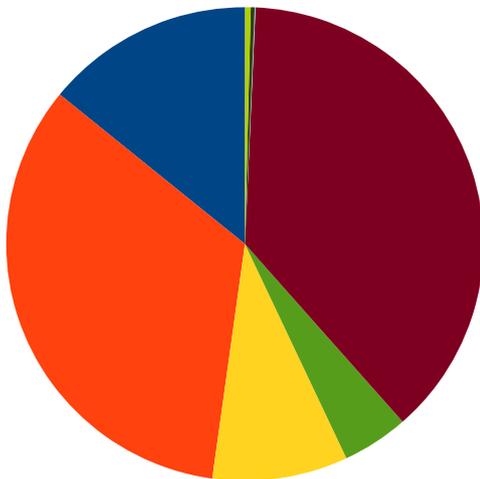




B- La section d'investissement

1 - Les recettes d'investissement

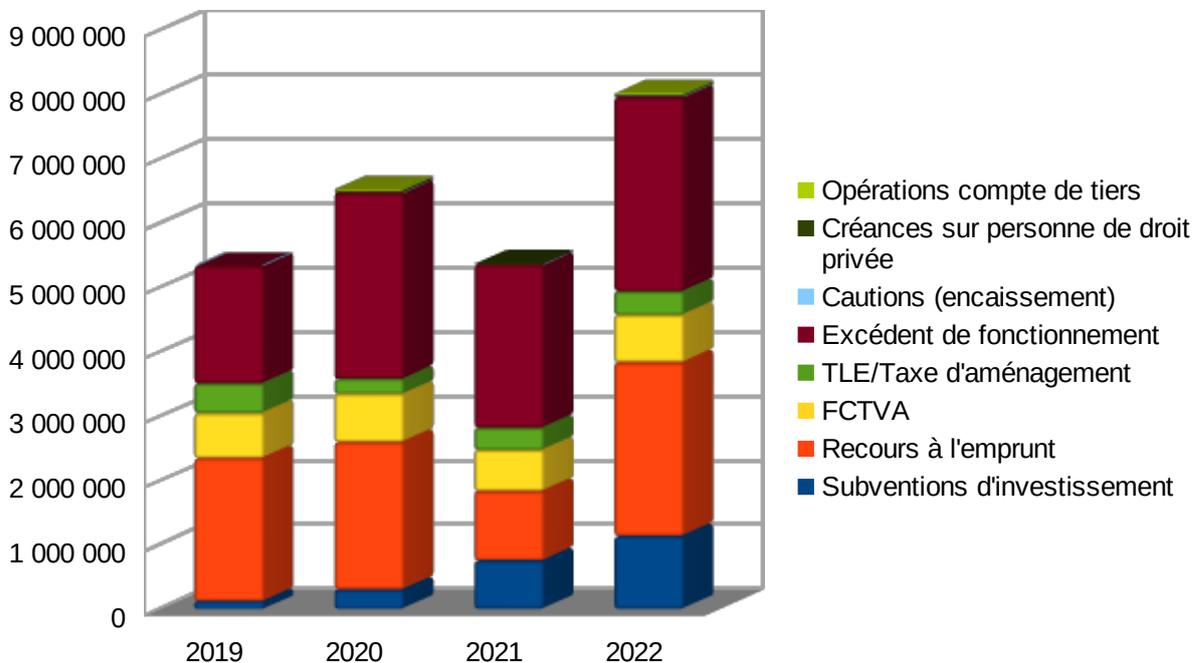
Recettes réelles d'investissement : réalisé 2022 : 8 020 358 €



- Subventions d'investissement
- Recours à l'emprunt
- FCTVA
- Taxe d'aménagement
- Excédent de fonctionnement
- Cautions (encaissement)
- Echéance 2022 cession Abiatrans
- Opérations compte de tiers
- Régularisation exercice antérieur

Recettes réelles d'investissement 2022	
Subventions d'investissement	1 132 985
Recours à l'emprunt	2 702 197
FCTVA	735 716
Taxe d'aménagement	360 882
Excédent de fonctionnement	3 031 533
Cautions (encaissement)	4 150
Echéance 2022 cession Abiatrans	22 000
Opérations compte de tiers	30 001
Régularisation exercice antérieur	895
Total	8 020 358

Présentation et évolution des recettes d'investissement de 2019 à 2022





	2019	2020	2021	2022
Subventions d'investissement	117 458	296 727	755 559	1 132 985
Recours à l'emprunt	2 228 000	2 300 000	1 080 000	2 702 197
FCTVA	698 980	749 537	637 949	735 716
TLE/Taxe d'aménagement	463 627	225 304	340 822	360 882
Excédent de fonctionnement	1 830 000	2 900 000	2 540 000	3 031 533
Cautions (encaissement)	4 315	625	1 230	4 150
Créances sur personne de droit privée (1)		28 000	22 000	22 000
Opérations compte de tiers (2)		31 760		30 001
Régularisation exercice antérieur (3)				895
Total	5 342 380	6 531 953	5 377 561	8 020 358

Créances sur personne privée (1) : cession échelonnée réalisée par la commune à l'encontre de la Sté Abiatrans

Opérations compte de tiers (2) : arrêté de péril sabots d'Hélène

Régularisation sur exercice antérieur (3) : régularisation trop mandaté sur exercice 2021

a) Les subventions d'investissement

- Subvention de l'état (via la communauté de communes) «contrat de relance du logement » dans le cadre du projet Passionnaria : 147 411 €
- Subvention CD 40 budget participatif parcours santé Castillon : 77 040 €
- Subvention CD 40 arrachage jussie : 5 591 €
- Subvention CD 40 équipement informatique PIJ : 5 460 €
- Acompte du DSIL pour le terrain Mabillet : 103 050 €
- Solde DSIL pour la construction du centre de loisirs : 247 404 €
- Acompte subvention Région pour terrain Mabillet : 100 000 €
- Subvention CD 40 (CRTE) pour la construction centre de loisirs : 200 000 €
- Acomptes subvention de la CAF pour la construction centre de loisirs : 152 197 €
- Subventions de l'État pour l'achat de gilets pare balles pour la police municipale : 500 €
- les amendes de police : 94 332 €.

b) Le recours à l'emprunt

Le montant du recours à l'emprunt en 2022 a été de 2 550 000 €, prêt réalisé auprès du crédit mutuel (taux fixe de 1,05 % sur 20 ans)

Auquel s'ajoute le prêt à taux zéro accordé par la CAF pour la construction du centre de loisirs, le montant global du prêt est de 249 455 €, en 2022 un versement de 152 197 € a été effectué.

c) Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA):

2022 a été la première année d'automatisation du FCTVA pour la commune.

Perception en 2022 du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement 2021 éligibles (taux de 16,404%), soit une recette de 735 716 €.



d) La taxe d'aménagement

En 2022, le montant du produit de la taxe d'aménagement s'est élevé à 360 882 €.

Pour mémoire, avec la réforme de la taxe d'aménagement, la gestion de la taxe d'aménagement a été transféré à la direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} septembre 2022. L'exigibilité des taxes d'urbanisme est désormais calée sur la date d'achèvement des opérations de construction ou d'aménagement.

Pour les « grands projets » (ceux d'une superficie supérieure à 5 000 m²), dont la construction peut s'étaler sur plusieurs années, l'impact en terme de trésorerie pour les collectivités devrait être neutralisé par la mise en œuvre d'un système d'acompte.

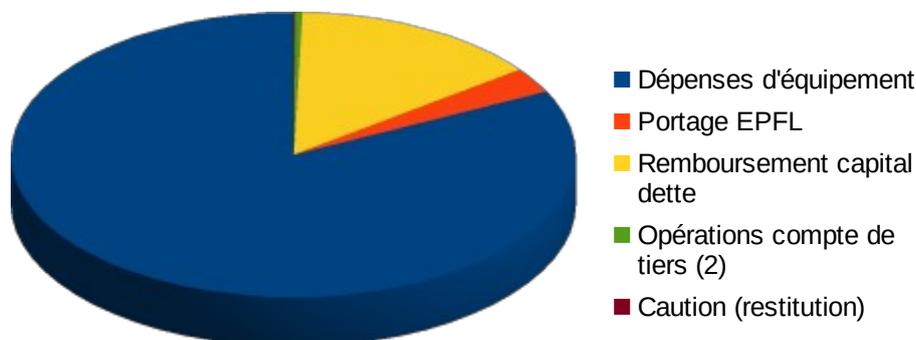
e) L' affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 :

Lors du vote du budget 2022, l'excédent de fonctionnement 2021 (3 031 532,75 €) avait été affecté à la section d'investissement 2022 afin de financer les restes à réaliser 2021 et les nouveaux programmes d'investissement 2022.



2 - Les dépenses d'investissement

Dépenses réelles d'investissement : réalisé 2022 : 6 968 686 €



Dépenses réelles d'investissement 2022	
Dépenses d'équipement	5 734 359
Portage EPFL	203 800
Remboursement capital dette	995 296
Opérations compte de tiers (1)	30 001
Caution (restitution)	5 230
Total	6 968 686

(1) Opérations compte de tiers : arrêté de péril allée des sabots d'Hélène

Les tableaux ci-dessous listent l'ensemble des programmes d'investissement réalisés en 2022 :



PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉS EN 2022

LIBELLE	MONTANTS TTC	DESCRIPTION
2031 Frais d'études :	275 058 €	
Place Serpa	2 880 €	Consultation technique urbanisation SERPA
Etude réseaux de chaleur	9 060 €	
MOE terrain de foot Mabillet	224 646 €	
Plan de circulation	38 472 €	Diagnostic des circulations actuelles av Lénine et quartier Océan (ADEMA)
204 Subvention d'équipement	483 705 €	
RD 85	326 056 €	Participation versée au CD 40
Voirie G Lassalle	11 625 €	MOE (participation Boucau)
Trambus	2 670 €	Participation conteneurs enterrés parking relais Garros
SYDEC travaux Trambus	17 790 €	Enfouissement réseaux impasse Robinson
RD 85	47 866 €	Eclairage public av du 1 ^{er} mai 1ere phase (SYDEC)
Eclairage public SYDEC	77 698 €	Remplacements candélabres + éclairage chemin piéton Castillon
2051 Concessions et droits similaires	888 €	Paiement en ligne régies sport et école de musique
21 Immobilisations corporelles	2 647 475 €	
2111-Acquisitions foncières		
Frais acquisition Darmendaritz (Garros)	1 323 €	Frais d'acte
Frais acquisition Pommaraes (Bega)	2 656 €	Frais d'acte
Acquisition Larrieu	621 866 €	Propriété 13 av Lénine
2121-Arbre / plantation		
Arbres / plantations	2 831 €	Hameau des cerisiers
2128-Autres agencements		
Plan de gestion environnement	9 636 €	Arrachage jussie
Equipe technique VCS	49 966 €	Boulodrome St Charles + jeux école R Lasplacettes
Terrain de foot Mabillet	4 920 €	Abattage arbres terrain Mabillet
Aménagement paysager entreprises	17 548 €	Végétalisation terre plein central la YAYI
213-Bâtiments		
Bâtiment HDV	2 652 €	Stores pour bureaux PM + KIT GSM ascenseur + 1 ^{er} acompte sécurisation
Ecole R Lasplacettes	1 432 €	Réfection couvertines
Ecole Charles Durroty	480 €	Diagnostic amiante
Ecole O Duboy	173 069 €	Ravalement façades + sécurisation toiture + réseau chauffage central
Ecole H Barbusse	7 607 €	VMC + réhabilitation logement
Ecole D Poueymidou	45 628 €	Rénovation brises soleil + charpente couverture et bardage
Jeux extérieurs	31 848 €	Solde aire de jeux et parcours santé Castillon
Restaurant René Delmas	960 €	Nettoyage toiture et recherche fuite
Restaurant J Paillé	8 503 €	Réfection toiture
Cimetières	25 376 €	Columbarium cimetière paysager
Salle Léo Lagrange	16 758 €	Réfection partielle toiture zone stockage gymnase Bénéuf
Salle Biarrotte	816 €	Diagnostic amiante
Eglise Saint Vincent	1 944 €	Nettoyage escalier et clocher
Salle M Thorez	7 440 €	Installation alarme
Crèche les petits matelots	20 486 €	Remplacement chaudière + peinture dortoirs et salle d'activité
Ecole de musique	830 €	Pose de stores
Placette du Métro	2 538 €	Portail aire de dépôt métro
Médiathèque	1 455 €	Étanchéité médiathèque
Chaufferies	59 418 €	P3
Conformité sécurité	16 239 €	Divers bâtiments
Crèche St Exupéry	1 065 €	Stores
CMAC	2 854 €	Intervention sur réseau téléphonique + volet roulant logement concierge
Accessibilité bâtiments	2 605 €	MOE local Sagral
Diagnostic amiante	6 516 €	Mise à jour DTA 15 bâtiment + diagnostic amiante divers bâtiments
Local centre de quartier Pissot	1 661 €	MOE
Local surf sagral	47 444 €	
Maîtrise d'oeuvre divers bâtiments	1 296 €	
Maison Belin Garcia	176 €	Solde réhabilitation
Maison Santiago	8 178 €	Menuiserie + maçonnerie pour mise en accessibilité + peinture + diagnostic
Tarrucq aménagement	57 508 €	Démolition
Maison Cabritaiz	8 124 €	Maison 11 chemin de Tichené – Frais acquisition + diagnostics amiante
Maison Boissonnade	6 784 €	Maison 51 rue L Jouvét – Frais acquisition

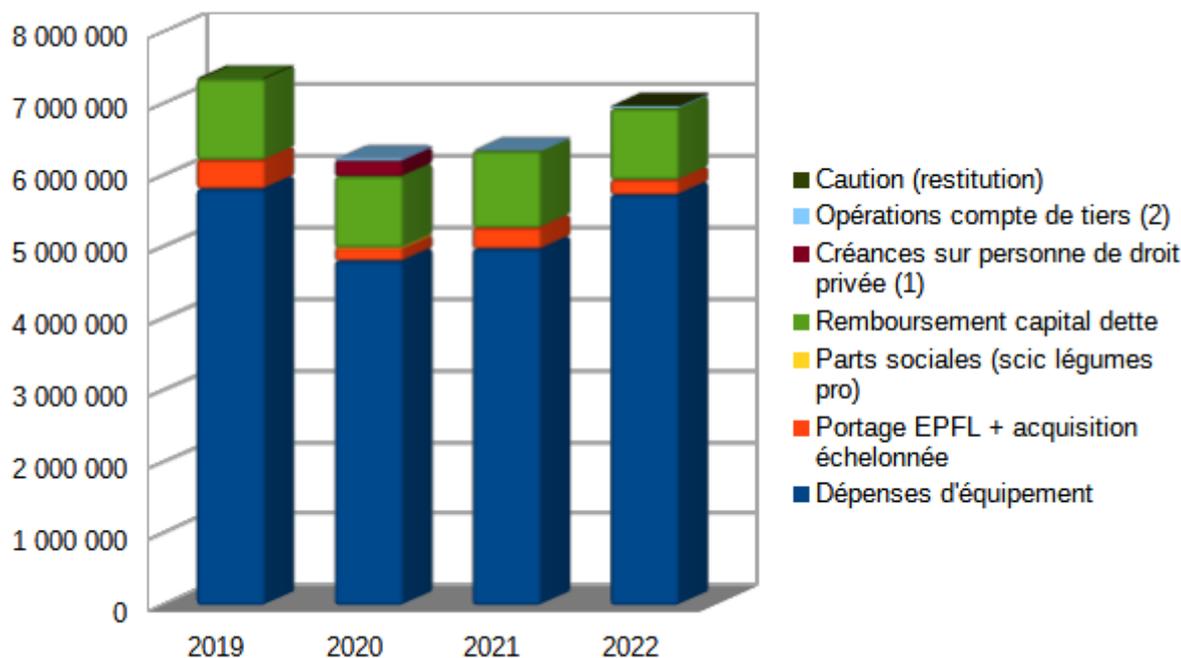


PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉS EN 2022 (suite) :

LIBELLE	MONTANTS TTC	DESCRIPTION
<u>2152-Voirie</u>		
Place Serpa	3 600 €	Mise à jour urbanisation secteur SERPA
Mobilier urbain	28 835 €	Corbeilles + barrières croix St André + bancs + portique métro + tables pi
Signalisation horizontale et verticale	36 611 €	
Poteaux incendie	31 235 €	
Voiries communales	310 112 €	Arrêts SMPBA Grand Jean et Petit Jean + voirie impasse Robinson + rep
Pluvial	37 643 €	19 mars + Palibe+ Tarrucq + Chantecoeur + Kobé
Feux tricolores	23 196 €	Remplacement contrôleurs de feux J Moulin/V Hugo + Lafitte/Moulin
Voirie 19 mars	1 886 €	MOE liaison cyclable jardins partagés Lacroix
Voirie G Lassalle	185 988 €	
Voirie Lénine	192 678 €	
Voirie des Erables	112 921 €	
Piste cyclable Lacroix	64 677 €	
Voirie Grand Jean	3 982 €	Investigation géotechnique + essais de perméabilité
<u>21538- autres réseaux</u>		
<u>2158-matériel et outillage technique</u>		
Service espaces verts	10 700 €	Débroussailleuses + souffleurs + tronçonneuses + taille haies ...
Service voirie	6 166 €	Barrières sécurisation château de Castillon + blocs béton
Service bâtiment	3 437 €	Capot de protection lame scie
Service magasin	29 341 €	Fournitures pour contrôle accès bâtiments électronique
Service mécanique	2 615 €	Outillage
<u>2182-matériel de transport</u>		
<u>2183-Matériel informatique</u>		
<u>2184-Mobilier</u>		
Matériel et mobilier scolaire	5 834 €	Mobiliers pour les écoles
Mobilier pour les services	9 950 €	
Mobilier pour le centre technique	1 808 €	Vestiaires
<u>2188-Autres immobilisations</u>		
Matériel restauration scolaire	4 194 €	Chariots + table élévatrice
Matériel pour police municipale	6 468 €	Simulateur de conduite 2 roues
Matériel service environnement	1 036 €	Nichoires
Matériel crèche petits matelots	5 049 €	Armoire positive/négative + sèche linge
Acquisition documents médiathèque	49 281 €	
Matériel nettoyage locaux	15 435 €	Autolaveuse + monobrosse + tables + chariots ...
Matériel service jeunesse	199 €	Réchaud + plancha
Matériel crèche St Exupéry	1 400 €	Linges
Matériel pour équipe technique VCS	29 152 €	Filets pare ballons terrain Concaret + autolaveuse + tapis karaté + bâches
Matériel pour « réformes rythmes scolaires »	1 500 €	Matériel sportif
Matériel pour micro crèche	689 €	Mobiliers pour les écoles
Signalétique	555 €	Drapeaux plages
Matériel pour les plages	2 373 €	Tiralo
Compteur radar	9 360 €	
Instruments de musique pour EMM	7 681 €	
23- Immobilisation en cours	2 327 233 €	
Centre technique municipal	34 158 €	
Centre de loisirs	889 737 €	
Terrain de foot Mabillet	1 403 337 €	
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 734 359 €	



Présentation et évolution des dépenses d'investissement de 2019 à 2022



	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement	5 814 217	4 807 823	4 976 785	5 734 359
Portage EPFL + acquisition échelonnée	400 800	175 800	288 300	203 800
Parts sociales (scic légumes pro)		5 000		
Remboursement capital dette	1 134 488	999 112	1 076 694	995 296
Créances sur personne de droit privée (1)		218 000	0	
Opérations compte de tiers (2)		31 760	5 043	30 001
Caution (restitution)	4 625		0	5 230
Total	7 354 130	6 237 495	6 346 822	6 968 686

(1) Créances sur personne privée : cession échelonnée réalisée par la commune à l'encontre de la Sté Abiatrans

(2) Opérations compte de tiers : en 2020 démolition maison en péril (Maison Larrieu), en 2021 et 2022 arrêté de péril allée des sabots d'Hélène

A noter que certains programmes d'investissements prévus au budget 2022 ont fait l'objet d'une réalisation partielle ou d'un report en 2023, ci-dessous les principaux programmes d'investissement 2022 concernés :

- participation financière à XL habitat pour Grandola : 200 000 €
- voie de contournement : 442 000 €
- participation versée au SMPBA pour le Trambus : 700 000 €
- travaux éclairage public SYDEC (G Lassalle, terrain Mabillet, Lénine, Erables, Grand Jean ... : 960 000 €
- travaux école de musique : 200 000 €



- démolition coursives CMAC : 150 000 €
- programme accessibilité bâtiments : 236 000 €
- acquisitions foncières : 2 480 000 €
- voiries communales : 200 000 €
- voirie Lénine : 600 000 €
- voirie des Erables : 570 000 €
- CTM hangar + box matériaux : 750 000 €

La plupart de ces programmes qui n'ont pas été réalisés en 2022 (ou qui n'ont fait l'objet que d'une réalisation partielle) ont été soit inscrits en restes à réaliser 2022 soit à nouveau prévus au budget 2023.

Définition restes à réaliser : dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

Pour rappel, restes à réaliser 2022 :

En dépenses : 3 398 700 €

En recettes : 596 850 €



C – Les écritures d'ordre et les résultats des exercices

A l'ensemble des écritures réelles vues précédemment s'ajoutent, **les écritures d'ordre** (par opposition aux écritures réelles):

Contrairement aux opérations réelles, les opérations d'ordre budgétaire correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels qui doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes :

- les amortissements : pour un montant de 608 006 €.

L'amortissement permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement.

- les travaux en régie (achat de fournitures) : pour un montant de 42 295 €.

Les travaux en régie correspondent à des travaux réalisés par le personnel communal avec des matériaux achetés par la collectivité, ces travaux doivent avoir un caractère d'investissement et ne doivent pas être de simples travaux d'entretien.

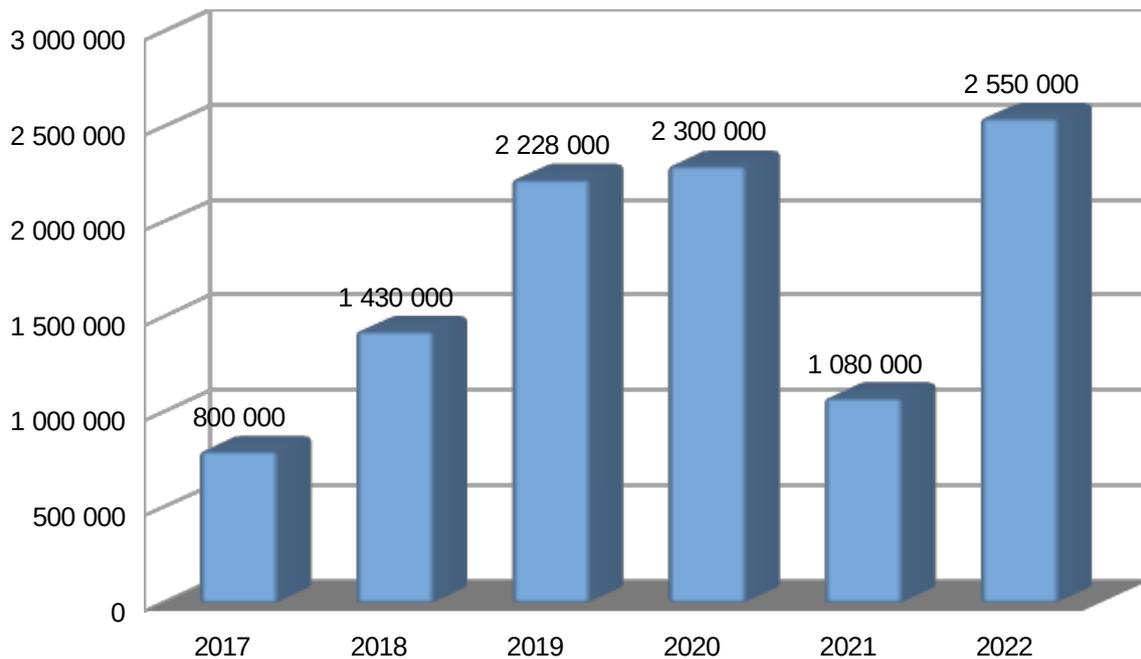
- les opérations de cessions : impliquent des écritures de plus ou moins value et des écritures de sortie d'actif, comme en 2022 avec les cessions foncières à l'EPFL.

- les écritures de fin de portage de l'EPFL pour l'acquisition Solana (142 000 €)



D – Le recours à l'emprunt et la dette

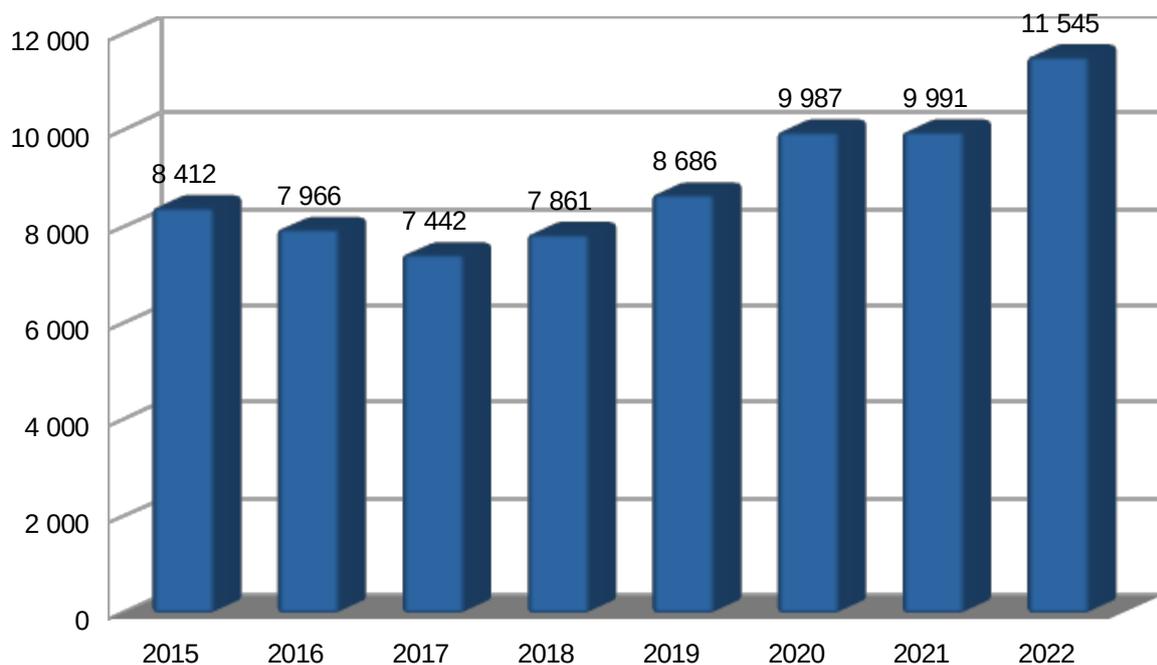
1) Le recours à l'emprunt depuis 2017



Emprunts contractés au cours des 6 dernières années :

- 2017 : taux fixe de 1,21 % sur 15 ans auprès de la Société générale (800 000 €)
 2018 : taux indexé sur le livret A sur 5 ans auprès de la Caisse des Dépôts et consignations (30 000 €)
 2018 : taux fixe de 1,54 % sur 20 ans auprès de la Société générale (1 400 000 €)
 2019 : taux fixe de 1,57 % sur 20 ans auprès du crédit mutuel (268 000 €)
 2019 : taux fixe de 0,98 % sur 20 ans auprès de la banque postale (1 960 000 €)
 2020 : taux fixe de 0,85 % sur 20 ans auprès de la banque postale (1 500 000 €)
 2020 : taux fixe de 0,57 % sur 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne (800 000 €)
 2021 : taux fixe de 0,88 % sur 20 ans auprès de la banque postale (1 080 000 €)
 2022 : taux fixe de 1,05 % sur 20 ans auprès du crédit mutuel (2 550 000 €)

2) L'encours de la dette au 31/12 en milliers d'euros





En 2022, l'encours de la dette de la commune est de 893 € par habitant.
 En 2021, l'encours moyen des communes de même strate était de 803 € par habitant
 (sources comptes des communes)

3) Le ratio Klopfer : le ratio de capacité de désendettement

		2018	2019	2020	2021	2022
1	Dépenses réelles de fonctionnement	18 684 081	18 408 902	18 307 711	19 196 986	19 861 593
2	recettes réelles de fonctionnement	22 008 214	21 810 327	21 586 021	25 701 840	24 726 949
3	Epargne brute (2-1)	3 324 133	3 401 424	3 278 310	6 504 854	4 865 356
4	Produits/charges exceptionnel(le)s	1 342 400	496 070	255 305	3 013 277	1 217 474
		Cessions + reversement Bertin	Cession tracteur + reversement Bertin	Cession Kimhan (Abiatrans): 221 000 €	Cession COL Grandola : 2 898 085 €	Cessions EPFL : 1 235 000 €
5	Epargne brute (3) – produits Exceptionnels (4)	1 981 733	2 905 354	3 023 005	3 491 577	3 647 882
6	Encours de la dette au 31/12	7 860 830	8 686 000	9 987 300	9 990 540	11 545 250
	Ratio de capacité de désendettement Ratio Klopfer	3,97	2,99	3,30	2,86	3,16

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours en y affectant la totalité de son épargne brute, soit pour la commune en 2022 : 3,16 ans.



II-LES ANNEXES

A – Les actions de formation des élus.

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif et doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil.

Ce débat permet de fixer les éventuelles nouvelles orientations de formation et de débattre des crédits consacrés à la formation.

En 2022, une enveloppe de 8 000 € a été inscrite au budget pour ces actions de formation, un montant 3 100 € a été réalisé.

Les formations ont été suivies par Madame Isabelle Nogaro, Monsieur Jean-Marc Lespade, Madame Nelly Lalanne, Madame Elisabeth Mounier, Madame Aurélie Orduna et Madame Martine Perimony-Benassy.

B – Les informations financières essentielles à annexer au compte administratif selon les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe.

- 1) les données synthétiques sur la situation financière de la commune : les ratios
- 2) la liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions.
- 3) la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune.
- 4) la liste des organismes pour lesquels la commune détient une part de capital, a garanti un emprunt, a versé une subvention supérieure à 75 000 €.
- 5) le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune.
- 6) la liste des délégués de service public.
- 7) le tableau des acquisitions et cessions immobilières.
- 8) état des engagements financiers de la commune envers l'EPFL



1) les données synthétiques sur la situation financière de la commune : les ratios.

Evolution des ratios communaux de 2020 à 2022 et comparatif entre les ratios communaux et les ratios moyens des communes de même state :

RATIOS 2020-2022

Informations financières - Ratios		TARNOS CA 2020	MOYENNE DE LA STRATE 2020	TARNOS CA 2021	MOYENNE DE LA STRATE 2021	TARNOS CA 2022
Ratios	POPULATION INSEE	12 580 hab	10 000 à 20 000 hab	12 580 hab	10 000 à 20 000 hab	12 933 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 455	1 176	1 450	1 116	1 536
2	Produit des impositions directes / population	710	576	656	576	694
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 716	1 313	1 735	1 320	1 912
4	Dépenses d'équipement brut / population	382	309	434	324	443
5	Encours de la dette / population	794	846	781	803	893
6	Dotation globale de fonctionnement / population	3	176	0	174	0
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fct	62,54%	60,44%	63,07%	60,22%	62,22%
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	89,44%	91,10%	89,44%	91,00%	84,35%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fct	22,27%	22,90%	22,27%	22,80%	23,19%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fct	46,27%	66,10%	45,05%	60,80%	46,69%

Moyenne de la strate :

(1) chiffres 2019/2020 sources « les comptes des communes »

(2) chiffres 2019/2020 sources « les collectivités locale en chiffres »

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant, les ratios 7 à 10 en pourcentage.

Ratio 2 (Tarnos CA 2022) : montants perçus aux comptes 73111 (rôles généraux) et 7328 (rôles complémentaires). En 2022 , 694 € par habitant hors compensation baisse impôts de production.

Ratio 7 (Tarnos CA 2022): dépenses de personnel = dépenses du chapitre 012 *diminuées des recettes perçues au 6419.*

Ratio 9 : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

Ratio 10 : effort d'équipement de la collectivité.

Ratio 11 : charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.



2) la liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions.

SUBVENTIONS 2022

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2022	REALISE 2022
520 INTERVENTIONS SOCIALES	138 325,00	127 975,00
C.O.S	10 000,00	
ACJPB (citoyenneté justice Pays Basque)	300,00	300,00
Habitat Jeunes Sud Aquitaine	110 339,00	110 339,00
Habitat Jeunes Sud Aquitaine Prog. Habitat	12 413,00	12 413,00
PARALYSES DE France	100,00	
SECOURS CATHOLIQUE	300,00	300,00
SECOURS POPULAIRE CAPBRETON	150,00	150,00
SECOURS POPULAIRE COTE BASQUE	300,00	300,00
M.R.A.P	150,00	150,00
FRANCE CUBA	153,00	153,00
BANQUE ALIMENTAIRE	800,00	800,00
A.P.A.J.H.	150,00	150,00
AD PEP 40 Pupilles de l'enseignement	250,00	
Enseignement aux enfants malades AEEM	150,00	150,00
ALLIANCE 64	100,00	100,00
SOS FAMILLE EMMAUS	120,00	120,00
HANDIPLAGE	300,00	300,00
HANDI LOISIRS 104	300,00	300,00
ENTRAID'ADDICT 40 (alcool assistance)	150,00	150,00
LES BASCOS	150,00	150,00
LA CHAINE LANDAISE (ADEPAPE 40)	150,00	150,00
LES AMIS EHPAD LEON LAFOURCADE	150,00	150,00
AJAHM	150,00	150,00
AGIR Aquitaine Sud	200,00	200,00
ASS. DON DU SANG (A.D.S.B.)	100,00	100,00
AFSEP (Sclérose en plaques)	100,00	100,00
ASS. VALENTIN HAUY (A.V.H.)	200,00	200,00
LACIMADE	500,00	500,00
BIPOLAIRES 64	100,00	100,00
025 AIDES AUX ASSOCIATIONS	2 450,00	2 350,00
VAL D'ADOUR MARITIME	100,00	
PESCADOUS DES LACS	800,00	800,00
ASAL LA PLAINE	250,00	250,00
COQUELICOUTURE	0,00	
TOUS	200,00	200,00
PRISAC ADOUR	100,00	100,00
ACCA	1 000,00	1 000,00
60- FAMILLE	26 000,00	26 000,00
CAMINANTE ASSOCIATION (TRAIT D'UNION)	26 000,00	26 000,00
114 PROTECTION CIVILE	450,00	450,00
PREVENTION ROUTIERE	450,00	450,00
20 ENSEIGNEMENT	24 444,00	24 740,00
Subventions Voyages Scolaires	10 704,00	11 000,00
Coopérative scolaire H. BARBUSSE	1 488,00	344,00
Coopérative scolaire J. MOUCHET	1 680,00	3 216,00
Coopérative scolaire F. CONCARET	3 888,00	2 688,00
Coopérative scolaire J. JAURES élémentaire	2 304,00	3 648,00
Coopérative scolaire D. POUUEYMIDOU	1 344,00	1 104,00



SUBVENTIONS 2022 SUITE

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2022	REALISE 2022
Subventions Classes	12 040,00	12 040,00
Coopérative scolaire F. CONCARET	1 680,00	1 680,00
Coopérative scolaire H. BARBUSSE	560,00	560,00
Coopérative scolaire J. JAURES maternelle	1 120,00	1 120,00
Coopérative scolaire J. JAURES élémentaire	2 240,00	2 240,00
Coopérative scolaire J. MOUCHET	1 960,00	1 960,00
Coopérative scolaire O. DUBOY	840,00	840,00
Coopérative scolaire CH. DURROTY	840,00	840,00
Coopérative scolaire R LASPLACETTES	840,00	840,00
Coopérative scolaire D POUYEMIDOU	1 960,00	1 960,00
Subventions Projets 2021	1 700,00	1 700,00
Coopérative scolaire élémentaire J. JAURES	1 700,00	1 700,00
422 JEUNESSE	5 000,00	0,00
FOYER SOCIO EDUC LANGEVIN WALLON	5 000,00	
833 PRESERVATION MILIEU NATUREL	700,00	700,00
HEGALALDIA	700,00	700,00
90 INTERVENTION ECONOMIQUE	128 500,00	128 500,00
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	95 000,00	95 000,00
INTERSTICE (aide à l'insertion)	7 500,00	7 500,00
LES ELEVEURS DU SEIGNANX	1 000,00	1 000,00
ECO LIEU LACOSTE	25 000,00	25 000,00
33 ACTION CULTURELLE	35 600,00	35 600,00
CENTRE CULTUREL BOUCAU TARNOS	8 700,00	8 700,00
CENTRE CULTUREL excep projet troupadours	600,00	600,00
ACI GASCONHA PRIX LITTERAIRE	500,00	500,00
CERCLE DES AMIS DE L'ART	600,00	600,00
LA LOCOMOTIVE	13 000,00	13 000,00
AEOLIA Asso d'éducation populaire	300,00	300,00
CLUB DES AINES BARTHES	500,00	500,00
RENCONTRE ET AMITIE + PYRAMIDE	600,00	600,00
AMIS DE LA RESISTANCE - ANACR	300,00	300,00
COMITE DES FETES	10 000,00	10 000,00
MALUNGATU'UK	500,00	500,00
40 ASSOCIATIONS SPORTIVES	154 160,00	104 160,00
A.S.T	39 500,00	39 500,00
B.T.S	27 000,00	27 000,00
ECOLE DE RUGBY	2 000,00	2 000,00
SICSBT	23 760,00	23 760,00
TENNIS CLUB LA PALIBE	1 200,00	1 200,00
V.C.T.	3 000,00	3 000,00
V.C.T. Exceptionnelle	2 000,00	2 000,00
ASCT Tennis	700,00	700,00
ASCT Tennis Loyer court (Turboméca)	1 800,00	1 800,00
AMICALE DES BARTHES (ALTB)	1 500,00	1 500,00
AEROFITS	250,00	250,00



SUBVENTIONS 2022 SUITE

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2022	REALISE 2022
40 ASSOCIATIONS SPORTIVES (Suite)		
TREC	500,00	500,00
DISC GOLF	250,00	250,00
ARTP	200,00	200,00
ETOILES DU SPORT SOLIDAIRES	500,00	500,00
Tennis La Palibe <small>exceptionnelle terrain couvert</small>	50 000,00	
RESERVE (fonction 520)	9 371,00	15 490,80
Réserve 2022	7 171,00	
Asso gestion « chats libres » MINOUTOUDOUX	2 000,00	500,00
BDE LAGUEKIN SUBV EXCEPTIONNELLE	200,00	
Les gamins de garros		400,00
Croix Rouge Seignanx (Exceptionnelle)		400,00
CCAS excep vente livres médiathèque		1 548,00
Jardins Partagés Loustaunau <small>(Exceptionnelle)</small>		250,00
A.N.A.C.R 40 excep livre mémorial		350,00
Croix rouge Ukraine		2 000,00
Secours populaire Ukraine		2 000,00
Coopérative scolaire J. JAURES élém. (Travail de Mémoire)		150,00
Coopérative scolaire H. BARBUSSE (Travail de Mémoire)		150,00
Coopérative scolaire J.MOUCHET (Travail de Mémoire)		150,00
Coopérative scolaire F. CONCARET (Travail de Mémoire)		150,00
Lycee ambroise croizat (Travail de Mémoire)		1 842,80
HEGALDI AEROBIC (plancher Mabillet)		5 000,00
Bolzed		600,00
TOTAL	525 000,00	465 965,80



3)Présentation agrégée des résultats

1- BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	17 840 000,00	7 208 847,22	3 398 700,08	7 232 452,70
RECETTES	17 840 000,00	10 051 098,93	596 850,00	7 192 051,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	23 613 000,00	21 746 135,32		1 866 864,68
RECETTES	23 613 000,00	24 820 911,61		-1 207 911,61

2- BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET :POLE DES SERVICES BERTIN				
SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	470 000,00	271 831,92		198 168,08
RECETTES	470 000,00	299 607,26		170 392,74
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	482 000,00	299 711,63		182 288,37
RECETTES	482 000,00	360 907,41		121 092,59

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	18 310 000,00	7 480 679,14	3 398 700,08	7 430 620,78
RECETTES	18 310 000,00	10 350 706,19	596 850,00	7 362 443,81
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 095 000,00	22 045 846,95		2 049 153,05
RECETTES	24 095 000,00	25 181 819,02		-1 086 819,02
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	42 405 000,00	29 526 526,09	3 398 700,08	9 479 773,83
TOTAL GENERAL DES RECETTES	42 405 000,00	35 532 525,21	596 850,00	6 275 624,79



4) liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERF (pôle «étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00
SCIC « LEGUMES PRO »	Sté coopérative d'intérêt collectif	5 000,00

b) a une garantie d'emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
CDC HABITAT / COLIGNY	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION
Eco lieu LACOSTE	ASSOCIATION
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	ASSOCIATION

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 € :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	122 752
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	95 000



5) Tableau de l'encours des emprunts garantis :

	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
CDC Habitat (ex Coligny)	1 310 741,00	629 602,30	58 223,52	10 833,86	47 389,66
COL	6 021 416,70	4 900 662,11	180 328,49	45 105,41	135 223,08
CBE	537 500,00	369 451,63	33 328,38	7 478,16	25 850,22
Eco lieu Lacoste	15 000,00	12 412,93	80,56	80,56	0,00
Habitat et humanisme	181 586,00	174 591,00	4 408,12	483,49	3 924,63
TOTAL	8 066 243,70	6 086 719,97	276 369,07	63 981,48	212 387,59

6) Liste des délégués de service public

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tamos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement



7) Tableau des acquisitions et cessions immobilières 2022

Actes passés par la Commune de Tarnos avec	Date de l'acte /publication au service de le publicité foncière	Portage EPFL	prix	Désignation cadastrale	Nature	Destination initiale/utilisation
Consorts LARRIEU	Acte du 27 janvier 2022 Publication le 28 février 2022	oui	585 000€+ 30 000€ de frais d'agence	AI n°167 (1750m ²) et 168 (492m ²)	Terrain nu Uhc2	Réalisation d'un ensemble immobilier avenue Lénine
Conseil Départemental 64	Acte du 7 avril 2022 Publication le 21 avril 2022	non	CESSION gratuite	AV n°171 (35m ²), AW n°31 (31m ²) et AW n°63 (150m ²)	Terrains situés sur BOUCAU	Régularisation emprise Giratoire du petit Arrey
COL	Acte du 7 avril 2022 Publication le 13 avril 2022	non	CESSION	AC n°817(5 725m ²)	Terrains uhc1	Acte rectificatif Grandola (TVA) de l'acte signé le 7 décembre 2021
CCI Bayonne Pays Basque	Acte du 24 février 2022 Publication le 14 mars 2022	non	1€	AL n°439 (420 m ²)	terrain	Régularisation emprise rue des dunes. Création d'une liaison douce.
EPFL	Acte du 7 juillet 2022 Publication le 25 juillet 2022	Fin de portage	142 000€	AI n°1656 (520m ²)	Terrain Uhc ²	Propriété « SOLANA » :Préemption dans le cadre de l'aménagement du secteur Viro
EPFL	Acte du 7 septembre 2022 Publication le 21 septembre 2022	oui	CESSION 615 000€	AI n°167 (1750m ²) et 168 (492m ²)	Terrain nu Uhc2	Portage propriété LARRIEU Réalisation d'un ensemble immobilier
EPFL	Acte du 28 octobre 2022 Publication le 18 novembre 2022	oui	CESSION 140 000€	AC n°384, 434, 689, et 692 d'une contenance totale 612 m ²	Terrain Uhp1	Portage propriété POMMARES Création d'un équipement
EPFL	Acte du 28 octobre 2022 Publication le 08 novembre 2022	oui	CESSION 480 000€	AI 1791, 1792, 1793 (1 024m ²)	Bâti uhc2	Portage propriété CABRITAUZ Réserve foncière
Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Olympe de Gougues	Acte du 6 décembre 2022 Publication le	non	1€	AD n°1989, 1991, 1993, 1995 (superficie totale 205m ²)	Terrain Uhc2	Régulation emprise travaux Tram'bus devant l'immeuble Olympe de Gougues
COL	Acte du 16 décembre 2022 Publication le 26 décembre 2022	non	CESSION 2 827 000€HT	AC n°832 (1 490m ²), AC n°33 (674m ²), AC n°834 (1 260m ²), AC n°37 (847m ²) , AC n°836 (1604m ²)	Terrains uhc1	Programme Serpa 2 « PASSIONARIA »



8) Etat des engagements financiers de la commune

► envers l'établissement public foncier Landais (EPFL)

ACQUISITIONS RÉALISÉES		ECHEANCES DES PORTAGES FINANCIERS					
VENDEURS	PRIX	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SOLANA (2018-2022)	142 000 €	56 800 €					
CARRERE (2019-2023)	330 000 €	49 500 €	132 000 €				
ARNAÏZ (2019-2023)	250 000 €	37 500 €	100 000 €				
SCI DACRA TOVAR (2022-2026)	400 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	160 000 €	
LARRIEU (2023-2027)	615 000 €		92 250 €	92 250 €	92 250 €	92 250 €	246 000 €
CABRITAUZ (2023-2027)	480 000 €		72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	192 000 €
LABAT (2023-2027)	820 000 €		123 000 €	123 000 €	123 000 €	123 000 €	328 000 €
POMMARES (2023-2027)	140 000 €		21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	56 000 €
	3 177 000 €	203 800 €	600 250 €	368 250 €	368 250 €	468 250 €	822 000 €



IV – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU PÔLE BERTIN

SECTION DE FONCTIONNEMENT

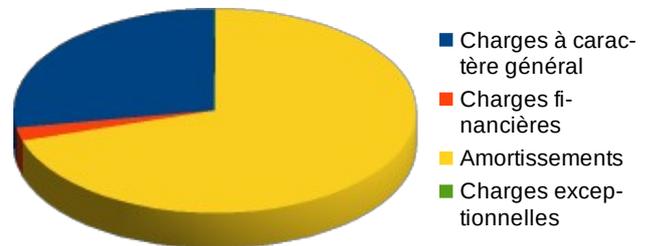
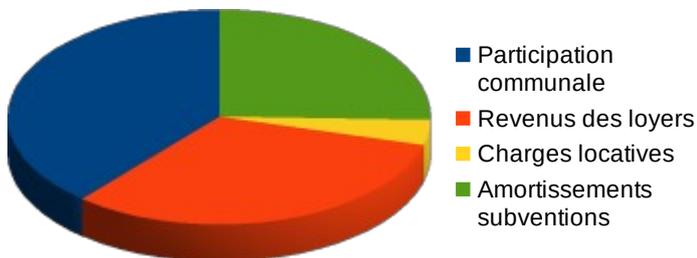
RECETTES

Participation communale	140 000 €
Revenus des loyers	115 578 €
Charges locatives	13 655 €
Amortissements subventions	91 674 €
TOTAL	360 907 €

DÉPENSES

Charges à caractère général	82 887 €
Charges financières	6 350 €
Amortissements	210 434 €
Charges exceptionnelles	40 €
TOTAL	299 712 €

L'excédent de la section de fonctionnement 2022 est de : + 61 195,78 €



Zoom sur le montant de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe du pôle des services Jean Bertin :

A noter que cette participation est fortement liée aux travaux réalisés sur le bâtiment.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Participation communale pôle des services	268 000 €	227 000 €	108 000 €	155 000 €	194 000 €	140 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Excédent de fonctionnement 2021	89 173 €
Amortissements	210 434 €
TOTAL	299 607 €

DÉPENSES

Travaux 2022	14 534 €
Remboursement du capital dette + caution	165 625 €
Amortissements subventions	91 674 €
TOTAL	271 832 €

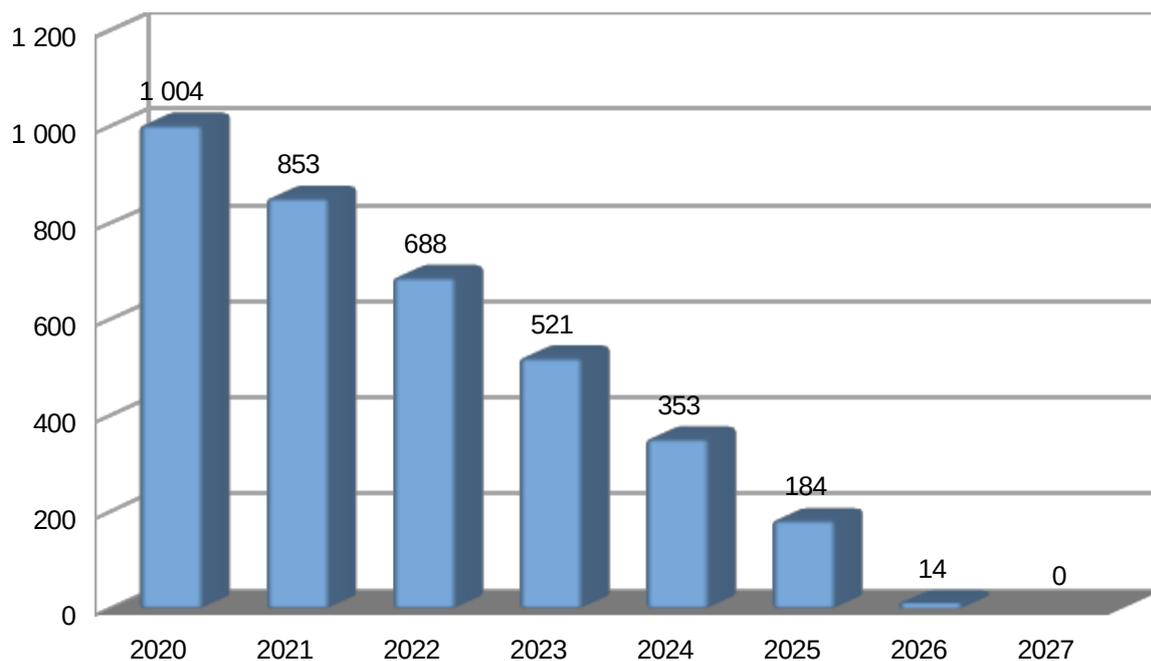
Travaux 2022 : essentiellement le P3 du marché de chauffage gaz et des travaux de câblage pour une prise RJ 45.

Le déficit de la section d'investissement 2022 est de : - 54 511,75 €

Soit un résultat global de l'exercice de : + 6 684,03 €



ENCOURS DETTE BUDGET DU POLE DES SERVICES BERTIN AU SITZ DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)



3 emprunts ont été contractés pour la construction du pôle de services, il s'agit d'emprunts d'une durée de 20 ans, les 2 plus importants arrivent à terme en 2026 et le dernier se termine en 2027.